

## Partenariat Fruits, année 2023-2024

Contrat d'engagement fruits entre

Nom .....

Prénom .....

Téléphone .....

Mail .....

Adresse .....

.....

Ci-après nommé « l'Adhérent »

ET

Victor Bouvy

8, rue de la Forgette

51170 Mont-sur-Courville

bouvyfruits@gmail.com

Ci-après nommé « Le Producteur Partenaire »



Les signataires du contrat s'engagent :

- A respecter les principes et engagement définis dans la Charte des AMAP.

L'adhérent s'engage :

- A pré-financer la production en payant à l'avance par 1 ou 2 chèques libellés à l'ordre de « EARL Bouvy ».

- A être à jour de sa cotisation de membre de l'association « AMAP de la Butte » chargée d'organiser les distributions et d'animer la relation solidaire et de proximité entre les partenaires et les adhérents souscripteurs.

- A venir chercher son panier de fruits. Ce dernier ne sera pas remboursé en cas d'oubli de l'adhérent.

- A participer à la réunion de bilan de fin de saison organisée par l'association.

Le producteur partenaire s'engage :

- A produire les pommes, les poires et les jus de pommes selon les méthodes de l'agriculture Biologique.

- A fournir les quantités souscrites dans les limites des aléas liés au climat ou aux ravageurs des cultures.

- A alterner les variétés livrées en fonction des capacités de conservation des fruits.

La livraison se fera aux mêmes dates que les légumes et sera acheminée par Nathalie, maraîchère de l'AMAP.

Fait à Paris, le ...../...../ 2023. Signatures :

Je choisis de recevoir  chaque semaine,  toutes les 2 semaines  
aux dates indiquées au dos :

- ..... kg de pommes à 3,10 €/kg = .....

- ..... bouteilles de jus de pommes à 3,00 €/litre = .....

Total PM = .....

Pommes et jus de pommes, jusqu'au 21/03/2024 :

- toutes les semaines : PMA = PM x 24 semaines

- toutes les 2 semaines : PMA = PM x 12 semaines

PMA = .....

- ..... kg de poires à 3,50 €/kg Total PR = .....

Poires, jusqu'au 25/01/2024 :

- toutes les semaines : PRA = PR x 16 semaines

- toutes les 2 semaines : PRA = PR x 8 semaines

PRA = .....

TOTAL PMA+PRA = .....

Je paie :  en 1 fois,  en 2 fois

Semaine		Pommes	Poires
A	05/10/2023		
B	12/10/2023		
A	19/10/2023		
B	26/10/2023		
A	02/11/2023		
B	09/11/2023		
A	16/11/2023		
B	23/11/2023		
A	30/11/2023		
B	07/12/2023		
A	14/12/2023		
B	21/12/2023		
A	28/12/2023	Trêve	Trêve
B	04/01/2024	Trêve	Trêve
A+B	11/01/2024		
	18/01/2024		
A+B	25/01/2024		
	01/02/2024		
A+B	08/02/2024		
	15/02/2024		
A+B	22/02/2024		
	29/02/2024		
A+B	07/03/2024		
	14/03/2024		
A+B	21/03/2024		
	28/03/2024		